

Règlement Jeu Concours “Gagne ton masque !”

ARTICLE 1 Dénomination

La Fondation Luxembourg Space Agency (LSA), ayant son siège au 19-21 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro G254 et représentée par Monsieur Marc SERRES, CEO ; organise le jeu concours « Gagne ton masque ! »

ARTICLE 2 Durée

Le jeu concours est organisé du 1^{er} février au 10 février 2022.

ARTICLE 3 Participation et déroulement du jeu

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au jeu concours est nominative et unipersonnelle limitée aux joueurs âgés de minimum 18 ans et résidant dans les pays suivants : France, Luxembourg, Belgique, Allemagne.

Une seule participation par joueur sera prise en compte par période de jeu. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et le respect des lois et règlements en vigueur sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les étapes pour participer au jeu concours sont les suivantes :

La personne doit liker / s'abonner à la page Facebook Luxembourg Space Agency et doit indiquer par l'emoji correspondant le masque qu'elle préfère afin d'avoir une chance de le gagner.

ARTICLE 4 Modification

La Fondation Luxembourg Space Agency se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu concours repris à l'article 1.

La Fondation Luxembourg Space Agency ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

ARTICLE 5 Principe du Jeu

Le jeu concours est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner 10 lots de 2 masques Grand Public en tissu double couche certifiés : AFNOR SPEC S76-001 personnalisés.

Le futur gagnant reconnaît expressément et accepte que la Fondation Luxembourg Space Agency puisse publier son nom sur sa page Facebook afin de faire la promotion du résultat du jeu concours.

ARTICLE 6 Attribution du lot

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort et seront avertis par la Fondation Luxembourg Space Agency du gain par message privé Facebook. Dès notification du gain, le vainqueur aura jusqu'au jeudi 10 février inclus pour valider son gain par retour de réponse via message privé Facebook.

Le gagnant aura la possibilité de retirer son gain directement au siège de la Luxembourg Space Agency au 19-21 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg ou de le recevoir par voie postale après avoir transmis son adresse à la personne de contact au sein de la fondation.

La Fondation Luxembourg Space Agency s'engage à ne pas vendre, échanger ou communiquer à des tiers, les données personnelles des participants.

ARTICLE 7 Lots

10 lots de 2 masques Grand Public en tissu double couche certifiés AFNOR SPEC S76-001 personnalisés.

Le gain remis ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en argent ou sous aucune autre forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 8 Communication

Toute communication relative au présent jeu concours doit être envoyée par email à l'adresse suivante : info@space-agency.lu

ARTICLE 9 Protections des données à caractère personnel

Les participants autorisent la Fondation Luxembourg Space Agency à enregistrer, stocker et traiter informatiquement les données recueillies lors de la participation au tirage au sort conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi du 1er août 2018 relative à la protection

des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de sécurité nationale. Les données ainsi communiquées par les participants sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de la fondation.

Les données seront conservées pendant toute la durée du Concours et dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la remise des lots aux gagnants, étant entendu que la publication sur un réseau social, quel qu'il soit, ne sera pas supprimée à l'issue de ces 6 mois (et demeurera publiée de manière publique) sauf demande expresse de suppression de la part du gagnant.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°UE/2016/679 du 27 avril 2016, les participants peuvent demander gratuitement, par simple courrier ou par e-mail, à accéder aux informations qui les concernent, afin de les faire rectifier, modifier, supprimer, pour en demander la portabilité ou encore pour s'opposer à leur traitement par la Fondation Luxembourg Space Agency.

ARTICLE 10 Compétence judiciaire et droit applicable

Les relations entre la Fondation Luxembourg Space Agency et les participants au jeu concours « Gagne ton masque » sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu concours proposé, la Fondation pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.

ARTICLE 11 Dépôt de règlement

Un exemplaire de ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande, pendant toute la durée du jeu, par courrier adressé à la Fondation Luxembourg Space Agency dont le siège social est situé au 19-21 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg ou par email à l'adresse suivante : info@space-agency.lu